

**Lettre ouverte aux États parties à la CNUCC :**  
**Un appel à l'action lors de la 10e Conférence des États parties à la CNUCC à**  
**Atlanta en décembre 2023**  
**pour garantir une réparation effective aux victimes des préjudices causés par**  
**la corruption**

**31 octobre 2023**

Chers États parties à la Convention des Nations unies contre la corruption,

Lors de la prochaine 10e réunion biennale des 190 États parties à la Convention des Nations unies contre la corruption qui se tiendra à Atlanta du 11 au 15 décembre 2023 (la Conférence des États parties de la CNUCC), vous examinerez les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la convention et discuterez des domaines dans lesquels des efforts supplémentaires sont nécessaires.

La réparation du préjudice causé aux victimes de la corruption est un sujet clé qui devrait être abordé par vous, les États parties, lors de la conférence. La CNUCC prévoit une telle réparation, mais les faiblesses des cadres juridiques et des pratiques des États font que les préjudices causés par la corruption aux individus, aux entités et aux communautés restent en grande partie sans remède.

Les membres des groupes de travail de la UNCAC Coalition, dans notre réseau de plus de 300 organisations de la société civile, universitaires et experts du monde entier, sont profondément préoccupés par l'impunité des auteurs de corruption à l'égard des personnes lésées par leurs crimes, y compris dans les affaires transfrontalières impliquant des fonctionnaires de haut niveau, des entreprises multinationales, des institutions financières majeures et des facilitateurs professionnels.

Nous demandons instamment aux États parties de convenir de mesures concrètes lors de la 10e Conférence des États parties à la CNUCC afin d'accélérer les efforts visant à remédier aux conséquences de la corruption et à garantir des réparations pour les dommages causés, en particulier au niveau collectif. Les États ont le devoir de protéger contre les violations des droits de l'homme causées par la corruption et de veiller à ce qu'elles soient réparées. La justice ne sera rendue que si les efforts de lutte contre la corruption s'attaquent aux préjudices subis par les victimes.

En 2021, la UNCAC Coalition a créé une base de données pour sécuriser et partager les informations sur les cas de réparation, où les pays peuvent présenter leurs outils et leurs cas. Les exemples de cas contenus dans cette base de données montrent que dans certaines juridictions, seul l'État est considéré comme une victime, tandis que les citoyens et les organisations d'intérêt public sont exclus de la représentation des intérêts collectifs. Cette situation est incompatible avec le droit international, les principes juridiques fondamentaux et les réalités pratiques. En fait, les représentants de l'État au plus haut niveau sont souvent les auteurs d'actes de corruption à grande échelle, qui causent des préjudices considérables. En outre, dans certains pays, les juges appliquent un critère de lien direct pour les dommages collectifs, ce qui n'est pas le cas dans d'autres pays.

De plus, dans certains pays, les juges appliquent aux dommages collectifs un critère de lien direct qui ne convient qu'aux dommages individuels. Si les dommages collectifs causés par la corruption sont souvent diffus, ils sont aussi très réels et il existe toute une série de méthodes de quantification.

La UNCAC Coalition a soumis une proposition à la 10e CdP UNCAC soulignant les questions les plus importantes qui doivent être abordées pour garantir la réparation des victimes de la corruption. Les personnes et les communautés lésées par la corruption comptent sur votre action décisive pour rendre possible la réparation de leur préjudice.

au nom du groupe de travail sur le recouvrement d'avoirs de la UNCAC Coalition.

**Groupe de travail sur le recouvrement des avoirs** - coprésidé par Sara Brimbeuf, responsable du plaidoyer, flux financiers illicites à Transparency International France et Jackson Oldfield, directeur et cofondateur du Forum civil pour le recouvrement des avoirs (CiFAR), Allemagne.

**Groupe de travail sur le genre, l'inclusion et la corruption** - coprésidé par Monica Kirya, directrice adjointe (par intérim), U4 Anti-Corruption Resource Center of the Chr. Michelsen Institute ; Matthew Gichohi, chercheur, U4 Anti-Corruption Resource Center of the Chr. Michelsen Institute.

**Groupe de travail sur la grande corruption et la capture d'État** - coprésidé par Cynthia Gabriel, directrice fondatrice du Center to Combat Corruption & Cronyism (C4Center), Malaisie, et Gillian Dell, chef de l'unité "Conventions" à Transparency International et présidente de la UNCAC Coalition.

**Groupe de travail sur les victimes de la corruption** - présidé par Juanita Olaya, ancienne présidente et membre du conseil d'administration de la UNCAC Coalition.